

ENSEIGNEMENT

Mixité sociale dans les collèges : « peut mieux faire »

L'Éducation nationale révèle l'indice de position sociale des établissements. Le classement départemental, s'il est à relativiser, est sans surprise

Frédéric Zabataz
Luzabataz@adonis.fr



Le collège Fromentin, à La Rochelle, en tête du classement au niveau de l'indice de position sociale. (A. SCHAUBERT / A. BOURGEOIS)

Les cadors on les retrouve aux belles places... L'indice de position sociale (IPS) des établissements scolaires (collèges et écoles) que l'éducation nationale a dévoilé, contrainte et forcée par la justice (lire par ailleurs), offre à première vue bien peu de surprises. On l'observe que c'est dans les secteurs géographiques les plus favorisés que les conditions d'apprentissage et la réussite scolaire sont les meilleures. On n'a constaté également une forte disparité entre le public et le privé, les villes et les zones rurales, les quartiers aisés et les quartiers populaires. Tout ça pour ça.

Ainsi le collège Fromentin, au cœur du centre historique de La Rochelle, est en tête du classement, devant un trio de collèges privés : Jeanne d'Arc à saintes, Fénelon-Notre-Dame à La Rochelle, Sainte-Marie de la Providence à Rochefort. La dernière place revient au collège Mendès-France, dans le quartier rochelais de Mireuil. Un « palmarès » qu'il convient, bien sûr, de relativiser.

Taux de réussite
D'abord, l'IPS, quel qu'il soit ? Un savant mode de calcul élaboré par les services statistiques de l'éducation nationale, qui permet d'établir le profil social d'un établissement, en prenant en compte la profession et les ressources des parents, le logement, les conditions matérielles, les pratiques culturelles. Il sert de repère à minima pour distribuer les dotations, en fonction des be-

soins, mais n'est en rien révélateur de la qualité de l'enseignement proposé.
Pour preuve, le taux de réussite au brevet à Fromentin en 2021 a atteint 82 %, soit aussi bien que le collège Georges-Teissier à saint-Jean-d'Angély (55 %), quand le collège Maurice-Chartrand de saint-Genis-de-Saintonge, pourtant classé 45^e, cote les meilleurs (41 %).
« C'est la preuve absolue que l'IPS n'est pas ultra-détermi-

« Ça montre que l'absence de mixité sociale n'est pas combattue par une politique volontariste »

nant pour la réussite des enfants, et que des équipes pédagogiques font du bon travail dans des collèges moins bien classés », analyse Sylvie Lailan, secrétaire départementale du SNEP-FSU 17. Pour cette professeure de français au collège de Tonnay-Charente, la publication de l'IPS offre pas de « révélations magistrales ».

« On sait très bien, pourrait-elle, que certains collèges comme Fromentin recrutent parmi les catégories socio-professionnelles favorisées. L'IPS est une photographie de la population de la région que le rendre public risque de créer des ghettos, c'est se noyer dans un verre d'eau, car il enlève des portes ouvertes. Ça montre en tout cas que l'absence de mixité sociale n'est pas combattue par une politique volontariste du gouvernement. »

Dérégulations
La saturation des effectifs dans certains établissements a, cependant, conduit le conseil dé-

partemental à revoir la sectorisation des collèges, pour une meilleure répartition des élèves. Depuis la rentrée, par exemple, la commune d'Angoulins, partagée entre les collèges de Châtellillon-Plage et d'Aytré, est entièrement rattachée à Aytré, afin de désengorger le premier collège. Le département a aussi durci les règles en matière de dérégulation. Il est moins facile, notamment, de placer son enfant au collège Jean-Gaillon à Lagard, très demandé.

« La semaine dernière, au cours d'un CDEN [conseil départemental de l'éducation nationale], le directeur acadé-

mique a dit : « On ne peut pas attendre que ce classement contribue à la ségrégation sociale. Jusqu'à ce que le tribunal administratif de Paris lui enjoigne, dans un jugement rendu cet été, de transmettre les données.

qui s'est lui-même étonné du nombre d'options proposées par des établissements comme Fromentin par rapport à d'autres, comme Albert-Camus [à La Rochelle]. Il s'est interrogé sur la répartition des moyens entre établissements », témoigne Karine Aulier, présidente de la Fédération des parents d'élèves en Charente-Maritime (FCPE 17), à qui l'IPS n'apporte rien. « On sait très bien que la mixité sociale a du mal à se mettre en place. Espérons que cet indice permette enfin que l'éducation nationale regarde les besoins des élèves et adapte les effectifs en conséquence. »

L'inégalité sociale existe aussi entre les écoles

Le classement de l'IPS reflète les disparités entre les territoires. La Genette, quartier huppé de La Rochelle, son école, à l'effectif modeste (136 élèves en 2021) par rapport aux écoles de la ville, est à la hauteur de son standing, avec l'indice de position sociale (IPS) le plus élevé de la Charente-Maritime. Rien d'étonnant.
Il n'est pas moins anormal de trouver, en suivant, les écoles privées Notre-Dame à La Rochelle, Fénelon-Notre-Dame à Lagard, et Jeanne-d'Arc à saintes. Mais le classement de l'éducation nationale révèle aussi que la deuxième place est occupée par l'école publi-

que Bernard-Palissy, située dans le quartier de Trompette-Jéricho, à La Rochelle, ce qui donne une idée du profil sociologique de la population.
Éducation prioritaire
Pas étonnant non plus que les dernières places reviennent aux établissements des quartiers populaires : libération à Rochefort, qui ferme la marche, Roger-Pérat à saintes, les écoles de Mireuil (Jean-Bart, Louis-Cuilliet, les Grandes-Varennes) et de Villeneuve-sous-saintes (Lavoisier, Condorcet) à La Rochelle. Il est intéres-

sant de noter au passage que les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP), comme pour les collèges, ne sont pas forcément celles qui ont l'IPS le plus faible. Libération, saint-exupéry et La Galissonnière à Rochefort, comme l'école à Royan ou l'école Descartes à Port-Neuf, à La Rochelle, pourraient prétendre bénéficier de ce dispositif.
F. Z.

(1) Condorcet, Lavoisier, Claude-Nicolas, Jean-Bart, Lallez, les Grandes-Varennes, Louis-Cuilliet en REP. Claude-Nicolas (élémentaire), Jean-Bart

RISQUE DE « SÉGRÉGATION » SCOLAIRE

En 2021, Alexandre Lécheret, journaliste à La Gazette des communes, a demandé à l'éducation nationale de lui fournir l'IPS des collèges et des classes de CM2, dans le cadre d'une enquête sur les écoles primaires non classées en réseau d'éducation

parlemental à revoir la sectorisation des collèges, pour une meilleure répartition des élèves. Depuis la rentrée, par exemple, la commune d'Angoulins, partagée entre les collèges de Châtellillon-Plage et d'Aytré, est entièrement rattachée à Aytré, afin de désengorger le premier collège. Le département a aussi durci les règles en matière de dérégulation. Il est moins facile, notamment, de placer son enfant au collège Jean-Gaillon à Lagard, très demandé.
« La semaine dernière, au cours d'un CDEN [conseil départemental de l'éducation nationale], le directeur acadé-

qui s'est lui-même étonné du nombre d'options proposées par des établissements comme Fromentin par rapport à d'autres, comme Albert-Camus [à La Rochelle]. Il s'est interrogé sur la répartition des moyens entre établissements », témoigne Karine Aulier, présidente de la Fédération des parents d'élèves en Charente-Maritime (FCPE 17), à qui l'IPS n'apporte rien. « On sait très bien que la mixité sociale a du mal à se mettre en place. Espérons que cet indice permette enfin que l'éducation nationale regarde les besoins des élèves et adapte les effectifs en conséquence. »

(1) Condorcet, Lavoisier, Claude-Nicolas, Jean-Bart, Lallez, les Grandes-Varennes, Louis-Cuilliet en REP. Claude-Nicolas (élémentaire), Marie-Monique (élémentaire), Louis-Cuilliet (élémentaire) en REP.

Collège	Commune	Public	Élèves	IPS	Taux de réussite au brevet	Nombre d'élèves
Collège	Commune	Public	Élèves	IPS	Taux de réussite au brevet	Nombre d'élèves
Églantine Fromentin	La Rochelle	●	126,90	92%	35%	860
Jeanne d'Arc	Saintes	●	121,80	96%	36%	214
Fénelon Notre-Dame	La Rochelle	●	121,70	95%	30%	959
Sainte-Marie de la Providence	Rochefort	●	120,70	97%	49%	216
Jean Galton	Lagard	●	120,30	95%	46%	873
Françoise Delto	La Jarrie	●	118,00	92%	31%	590
Marie Chauvin	Thomasse-sur-Mer	●	117,90	89%	23%	858
Arcet Malzac	Châtellillon-Plage	●	116,20	87%	33%	705
Mary	La Rochelle	●	116,20	92%	37%	860
Sainte-Marie-Saint-Jean-Baptiste	Boyan	●	115,60	91%	25%	284
De l'Atlantique	Aytré	●	114,70	86%	26%	383
La Salle-Saint-Louis	Port-Frédéric-d'Arnoult	●	114,50	98%	40%	573
Beauregard	La Rochelle	●	112,60	92%	40%	850
René Caillé	Saintes	●	112,40	91%	37%	849
Jean Monnet	Saint-Agnain	●	111,40	89%	28%	887
Maurice Cabinet	Marans	●	110,20	79%	25%	533
Agrippa d'Aubigné	Saintes	●	110,00	89%	33%	789
Émile Zola	Boyan	●	109,80	87%	34%	650
Albion d'Aquitaine	Le Château-d'Oléron	●	109,80	87%	27%	330
André Dulin	Agrippa-d'Aubigné	●	108,60	89%	19%	752
Henri Dunant	Boyan	●	106,40	93%	24%	611
Arlotte Galardo	Arçais	●	106,10	88%	30%	315
Pierre-Éli	Rochefort	●	106,10	82%	30%	485
Jeanne d'Arc	Surgères	●	106,00	95%	28%	257
Les Salines	Saint-Martin-de-Ré	●	105,50	87%	36%	621
Édouard Grimaux	Rochefort	●	104,60	91%	28%	627
Jean Monnet	Couzon	●	104,50	91%	29%	852
Pierrot d'Antioche	Saint-Pierre-d'Oléron	●	104,00	77%	24%	404
Fabre d'Églantine	La Rochelle	●	103,70	80%	28%	608
André Albert	Saïjan	●	103,20	82%	26%	629
Fortin	Saint-Pierre	●	102,80	84%	22%	823
Fénelon et Jeanne-Juliette Curie	Tonnay-Charente	●	102,60	88%	31%	553
Les Vieilles Vignes	Cozes	●	102,40	91%	18%	384
Robert Cellier	Saint-Savinien	●	102,40	82%	28%	361
Beauregard	Buix	●	102,20	88%	37%	277
Sainte-Sophie	Saint-Jean-d'Angély	●	102,10	87%	42%	167
Leopold Dussaigne	Jonzac	●	101,10	83%	23%	479
Fernand Grandjean	La Tremblade	●	100,40	93%	18%	492
Jean Hay	Marmères-Vieux-Breugnot	●	100,10	86%	26%	475
Saint-Sauveur	Agrippa-d'Aubigné	●	100,00	88%	22%	136
Hélène de Foucauld	Surgères	●	99,70	85%	26%	729
Marcel Pagnol	Tonnay-Batonne	●	99,70	86%	26%	288
Edgar Quirey	Saintes	●	99,60	81%	26%	758
Jules Ferry	Gémacac	●	98,60	87%	24%	442
Maurice Chastang	Saint-Genis-de-Saintonge	●	98,60	92%	43%	338
Raymond Booyer	Saint-Hilaire-de-Villefranche	●	98,20	89%	20%	293
Wilhelm Camus	La Rochelle	●	96,80	81%	28%	388
Marie Jeanjean	Melle	●	96,30	80%	18%	364
Emil Combes	Puy	●	96,30	85%	27%	515
De la Trémoille	Loubay	●	94,60	88%	19%	211
Didier Daurat	Mirambeau	●	94,00	78%	26%	240
La Fontaine	Montlieu-la-Garde	●	93,70	81%	24%	239
La Fayette	Rochefort	●	93,70	78%	24%	409
Georges Texier	Saint-Jean-d'Angély	●	93,60	92%	18%	626
Bibi Duché des Gannes	Aytré	●	93,50	86%	18%	264
Marie-Eustache	Marans	●	93,10	95%	20%	170
Sarnaud Dumérivieu	Montendry	●	92,40	84%	23%	437
De la Tour	Montsyon	●	92,00	85%	25%	217
Collège	Saint-Agnain	●	91,50	85%	30%	217
Notre-Dame-de-Nazareth	Cozes	●	87,40	95%	15%	112
Pierre Mendès-France	La Rochelle	●	70,50	75%	18%	476

Indicateurs au brevet
Le taux de réussite au brevet a été calculé en comparant le nombre total d'élèves sur des sessions 2019, 2020 et 2021 avec le nombre total de candidats présents à l'examen au cours de ces trois années.

Taux de mentions très bien
Il correspond au nombre de candidats admis lors des sessions 2019, 2020 et 2021.

Nombre d'élèves
Correspond à l'effectif de l'établissement en 2021-2022.

IPS (Indice de position sociale)
L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions, des catégories sociales (PCS) de leurs parents, leur dotations, les valeurs assignées à chaque PCS, sont prises en compte les conditions de logement, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel.

Le Ministère de l'Éducation nationale, qui a mis en place l'IPS, a pour objectif de permettre à la fois de mieux connaître le statut social des élèves et de mieux cibler les actions de soutien et d'accompagnement des élèves en difficulté dans un établissement. Enfin, l'IPS est un outil précieux pour les établissements qui les font bénéficier de dotations en vue de leur accompagnement.

Les IPS moyennes des collèges ont été calculés à partir des données de la rentrée 2021.